

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 18 octobre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Plouézec le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (suppléant) ; BILLAUX Béatrice ; BOUTIER Yvon (suppléant) ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

| | |
|------------------------|-------------------------|
| BEGUIN Jean-Claude | à BERNARD Joseph |
| BOUCHER Gaëlle | à RASLE-ROCHE Morgan |
| CLEC'H Vincent | à CONNAN Josette |
| DOYEN Virginie | à LE GAOUYAT Samuel |
| INDERBITZIN Laure-Line | à CHARLES Olivier |
| LE GALL Annie | à PRIGENT Marie-Yannick |
| LE HOUEROU Annie | à LE MEAUX Vincent |
| ROLLAND Paul | à PRIGENT Christian |
| TALOC Bruno | à BURLOT Gilbert |
| ZIEGLER Evelyne | à LE GOFF Philippe |

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOETE Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; HAGARD Elisabeth ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; LE JANNE Claudie ; LE MEUR Frédéric ; LEYOUR Pascal ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

| | |
|--------------|----|
| Présents | 62 |
| Procurations | 10 |
| Absents | 16 |

Date d'envoi de la convocation
Mercredi 12 octobre 2022

DEL2022-10-189

PRÉVENTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS FILIERE DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT - CONVENTION AVEC L'ÉCO- ORGANISME AGRÉÉ ÉCOMOBILIER RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU SOUTIEN DE LA COLLECTE SÉPARÉE EN DÉCHÈTERIES DES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT

Vu l'article L. 541-10-6 du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments d'ameublement, la prévention et la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) doivent être assurée par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

Vu le cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement adopté par l'arrêté interministériel du 29 novembre 2017 fixe de nouveaux objectifs de taux de collecte séparée de 40 % (en proportion des quantités mises sur le marché), de taux de valorisation des DEA collectés séparément de 90 % et de taux de réutilisation et de recyclage de 50 % pour la nouvelle période (2018-2023).

Eco-Mobilier, éco-organisme créé à l'initiative de 24 fabricants et distributeurs en décembre 2011, a été réagréé par l'Etat le 26 décembre 2017, pour une prise d'effet au 1er janvier 2018. A ce titre, Eco-mobilier prend en charge la gestion des DEA ménagers comme professionnels sur le périmètre du mobilier, de la literie et des produits rembourrés d'assise et de couchage. Un contrat territorial pour le mobilier usagé (CTMU) a été conclu pour l'année 2018, élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales.

Le CTMU a pour objet la prise en charge opérationnelle des DEA par Eco-mobilier sur le territoire de la collectivité ainsi que le versement de soutiens financiers pour les tonnes de DEA collectées séparément (collecte par Eco-mobilier) et pour les tonnes de DEA collectées non séparément (collecte par la collectivité) ainsi que des soutiens aux actions de communication.

Le SMITRED OUEST ARMOR est actuellement signataire du CTMU avec Eco-Mobilier pour le compte de Guingamp-Paimpol Agglomération. Après le passage - au cours de l'année 2020 - d'une prise en charge financière à une prise en charge opérationnelle des DEA sur les déchèteries de Guingamp-Paimpol Agglomération, les DEA déposés en déchèteries ne transitent plus par le SMITRED OUEST ARMOR. Il est donc proposé que la collectivité reprenne directement en son nom le CTMU au 1^{er} janvier 2023 pour la collecte et le traitement des DEA en déchèteries.

La durée de cette convention est de 1 an et prendra fin le 31 décembre 2023.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider le contrat avec Ecomobilier pour la filière des déchets d'éléments d'ameublement pour 2023 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer avec Eco mobilier le contrat territorial pour le mobilier usagé concernant la collecte séparée des déchets d'éléments d'ameublement, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Yvon SIMON